Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260924-20260924_01-DE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 18 septembre 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 18 septembre 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 21 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 28 SEP. 2026 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 28 SEP. 2026	***Le 24 septembre 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *JM. KEREBEL, pvr à JR. CLOITRE, Ch. VAN KESTEREN, pvr à M. LEVEN, E. RINNERT, pvr à F. BIDAN, Ph. HAMON, pvr à P. LE GOFF, F. BIZIEN, pvr à C. LAGADEC,* *L.BIAN et C. LASPOUGEAS, absentes excusées.* *Thierry STIENNE est désigné en tant que secrétaire de séance.*

20260924.01 Décision budgétaire modificative n°2 et modification de l'autorisation de programme « rénovation thermique de l'école Jean MONNET »

Elue rapporteure : Françoise BIDAN, première adjointe déléguée aux finances.
Question présentée en commission finances et administration générale le 17 septembre 2026 et dans la note de synthèse transmise aux élus à l'appui de la convocation du Conseil.

Une décision modificative du budget est proposée afin d'adapter les crédits ouverts à plusieurs dépenses qui avaient été identifiées lors de la préparation budgétaire, mais qui n'avaient pu être inscrites ou suffisamment provisionnées à ce stade, dans l'attente notamment de la confirmation de certaines recettes.
Elle permet également d'ajuster les crédits de plusieurs opérations au regard de l'avancement des projets et de la vie des chantiers engagés par la commune.

La décision prévoit notamment l'inscription d'un crédit de 85 000 € destiné à financer la participation communale aux opérations d'effacement des réseaux aériens rue du Docteur Laënnec et dans le secteur Milin Avel – Amiral Vallon – chemin du Stade, conduites sous maîtrise d'ouvrage du SDEF. Une enveloppe de 121 200 € est également inscrite afin de permettre, le cas échéant, l'acquisition du hangar de Kermergant susceptible d'être utilisé comme espace de stockage par les services techniques municipaux. Les crédits consacrés aux travaux de rénovation thermique de l'école Jean MONNET sont augmentés de 50 000 €, afin de tenir compte des ajustements et dépenses complémentaires intervenus au cours du chantier. Cette évolution nécessite également d'adapter l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

Les crédits de l'opération « acquisition de matériel et mobilier » sont par ailleurs abondés de 15000 €, notamment afin de permettre l'acquisition des ventilateurs destinés à l'école et à l'Accueil de loisirs et de conserver une enveloppe disponible pour les acquisitions de matériels nécessaires aux services.
La décision prévoit également : 1 500 € correspondant au remboursement d'un acompte de subvention devenu sans objet ; 6 000 € destinés au règlement des repas préparés durant l'été par la commune de PLOUGONVELIN pour les usagers de l'Accueil de loisirs ; le report d'une opération de voirie rue du Bilou, permettant de réduire de 43 000 € les crédits ouverts sur cette opération.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260924-20260924_01-DE

Ces dépenses sont notamment financées par l'inscription de recettes qui n'étaient pas définitivement acquises lors du vote du budget, parmi lesquelles : 80 000 € de subvention du Conseil départemental du Finistère au titre de l'aménagement du parking Kennedy ; 50 000 € de participation de la Communauté de communes du Pays d'Iroise au financement des travaux de l'école Jean MONNET ; 30 000 € au titre du fonds départemental des droits de mutation ; 25 000 € d'impôts directs locaux ; 46 000 € d'autres contributions directes ; 4 700 € reversés par le SDEF au titre des travaux de terrassement.

La décision budgétaire modificative proposée s'écrit ainsi :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62875 : Remboursements de frais aux communes membres du GFP	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**6 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	95 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**95 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**30 000.00 €**
R- 73111 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
R- 73118 : Autres contributions directes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	46 000.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**71 000.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	101 000.00 €	0.00 €	101 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	95 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**95 000.00 €**
D-1322-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 1323-00106 : Voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 000.00 €
R- 13251-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**1 500.00 €**	**0.00 €**	**130 000.00 €**
D-2041582-00105 : Réseaux	0.00 €	85 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 2041582-00105 : Réseaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0.00 €**	**85 000.00 €**	**0.00 €**	**4 700.00 €**
D-21318-00118 : Acquisitions foncières	0.00 €	121 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-00112 : Acquisition matériel mobilier	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**136 200.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-00107 : Bâtiments divers	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-00106 : Voirie	43 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**43 000.00 €**	**50 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	43 000.00 €	272 700.00 €	0.00 €	229 700.00 €
Total Général		**330 700.00 €**		**330 700.00 €**

Il convient parallèlement de modifier l'autorisation de programme / crédits de paiement consacrée à la rénovation thermique de l'école Jean MONNET comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260924-20260924_01-DE

Rénovation thermique de l'école Jean MONNET	Montant de l'AP – BP 2026	Dépenses mandatées sur l'exercice	Cumul des dépenses depuis l'origine	Reste à engager / à payer
Montant de l'autorisation de programme	**1 456 138 €**			
2024	6 138 €	6 138 €	6 138 €	
2025 – crédit de paiement	600 000 €	482 542 €	488 679 €	682 989 €
2026 – crédit de paiement	850 000 €	592 459 €	1 081 139 €	257 541 €

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,
Ouï les exposés du Maire et de la première adjointe déléguée aux finances,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu sa délibération en date du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif communal,
Vu les délibérations successives relatives à l'autorisation de programme et aux crédits de paiement consacrés à la rénovation thermique de l'école Jean MONNET,
Vu l'avis de la commission finances et administration générale réunie le 17 septembre 2026, lors d'une réunion ouverte à l'ensemble des élus intéressés,
Vu la note de synthèse adressée aux élus à l'appui de la convocation du Conseil municipal,
Considérant la nécessité d'adapter les crédits budgétaires à l'avancement des opérations engagées par la commune et aux recettes désormais notifiées,
Considérant la nécessité d'adapter l'autorisation de programme et les crédits de paiement consacrés à la rénovation thermique de l'école Jean MONNET,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte la décision budgétaire modificative n°2 telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération ;
- Approuve la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement consacrés à la rénovation thermique de l'école Jean MONNET telle que présentée ci-dessus ;
- Autorise le Maire à procéder à l'ensemble des opérations budgétaires et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait au Conquet, le 24 septembre 2026
Le Maire, Jean-Luc MILIN

